



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 18 juillet 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 9 juillet 2025

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mme Sylvie STEINMETZ, Mme Martine BIRKEL, échevines,
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : ///

No. : 05/2025-3

Approbation du procès-verbal d'adjudication relatif à la vente publique immobilière concernant un terrain agricole à Hagelsdorf

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération 04/2025-1 du 27 juin 2025 relative au mandat donné au collège des bourgmestre et échevins pour participer à la vente publique immobilière fixée au 1^{er} juillet 2025 à 15.00 heures par l'Etude notariale de Maître Cosita DELVAUX, portant sur la vente d'un terrain agricole sis à Hagelsdorf, inscrit au cadastre comme suit : Commune de Biver, Section E de Hagelsdorf, numéro 469/1002, lieu-dit « Burfelder », terre labourable, contenant 3 hectares, 62 ares et 20 centiares ;

Vu le procès-verbal d'adjudication publique y relatif daté du 1^{er} juillet 2025, par lequel la Commune de Biver est officiellement désignée adjudicataire dudit terrain pour un montant de 248.000 €, y non compris les frais d'adjudication ;

Considérant que l'adjudication est devenue définitive après échéance du délai relatif à la surenchère ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE A SEPT VOIX OUI UNE VOIX NON ET UNE ABSTENTION

d'approuver le procès-verbal d'adjudication publique daté du 1^{er} juillet 2025 relatif à l'acquisition d'un terrain agricole sis à Hagelsdorf, inscrit au cadastre comme suit : Commune de Biver, Section E de Hagelsdorf, numéro 469/1002, lieu-dit « Burfelder », terre labourable, contenant 3 hectares, 62 ares et 20 centiares, pour un montant de 248.000 €, y non compris les frais d'adjudication.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête

Pour expédition conforme,
Biver, le 18 juillet 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal